

Bordeaux, le jeudi 30 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Incendies en Gironde : **Protégeons les collaborateurs de nos entreprises**

Face aux incendies qui frappent actuellement notre département, le MEDEF Gironde, les Entrepreneurs Gironde et l'U2P Gironde expriment leur profonde solidarité envers les populations sinistrées, les Chefs d'entreprise, leurs collaborateurs, les élus locaux ainsi que les services de secours mobilisés sans relâche pour protéger les personnes et les biens.

Au-delà du drame humain et environnemental, cette catastrophe provoque un choc économique et social majeur. De nombreuses entreprises sont contraintes d'interrompre leur activité en raison des évacuations, des fermetures d'accès ou des mesures de sécurité décidées par les autorités.

Mais les conséquences vont bien au-delà des seules zones directement touchées par les flammes. De nombreuses entreprises implantées dans des secteurs pourtant accessibles voient elles aussi leur activité brutalement ralentie, voire totalement à l'arrêt. Les restrictions de circulation, les difficultés d'approvisionnement, l'absence de clientèle, les perturbations logistiques ou encore l'impossibilité pour certains collaborateurs de rejoindre leur poste conduisent à sacrifier une partie de l'activité économique du territoire, alors même que ces entreprises n'ont subi aucun dommage matériel. Leur chiffre d'affaires s'effondre sans qu'elles disposent aujourd'hui de réponses adaptées à cette situation exceptionnelle.

Les premiers touchés sont les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs. Certains voient leur entreprise contrainte de suspendre son activité. D'autres, évacués de leur domicile ou empêchés d'accéder à leur lieu de travail, ne peuvent tout simplement pas exercer leur emploi. Or, lorsque leur entreprise n'est pas éligible au dispositif d'activité partielle, ces salariés risquent une perte de rémunération alors même qu'ils sont les victimes directes de cette catastrophe. Pour certains, cette épreuve s'ajoute à la perte de leur logement, de leurs biens ou à l'évacuation de leur famille. Il serait inacceptable qu'ils subissent, en plus, une baisse de leur pouvoir d'achat.

Lorsque l'activité partielle peut être mobilisée, elle ne répond que partiellement à la situation. Elle entraîne une diminution de la rémunération des salariés et laisse subsister un reste à charge pour les entreprises, alors même que celles-ci subissent un arrêt d'activité totalement indépendant de leur volonté. Cette double peine fragilise à la fois les collaborateurs et les employeurs, en particulier les artisans, commerçants, TPE et PME et l'ensemble du tissu économique touristique sur l'ensemble du département.

C'est pourquoi le MEDEF Gironde, les Entrepreneurs Gironde et l'U2P Gironde demandent au Gouvernement qu'un dispositif exceptionnel soit mis en place pour les territoires touchés par les incendies. Ce dispositif doit garantir une prise en charge intégrale par l'État des rémunérations des salariés des entreprises impactées, sans perte de revenu pour les collaborateurs et sans reste à charge pour les employeurs, pendant toute la durée de l'impossibilité de travailler. Il doit également apporter une réponse aux salariés empêchés de

rejoindre leur entreprise en raison des mesures d'évacuation ou de sécurité, afin qu'aucune victime de cette catastrophe ne soit pénalisée financièrement.

Face à une catastrophe d'une telle ampleur, la solidarité nationale doit pleinement s'exprimer. Les collaborateurs de nos entreprises ne doivent pas perdre une partie de leur rémunération parce qu'ils ont été évacués ou empêchés de travailler. Les employeurs, qui respectent les décisions prises par les pouvoirs publics pour protéger les populations, ne doivent pas être durablement pénalisés par un reste à charge qui met en péril leur trésorerie, l'emploi et la capacité de reprise de leur activité.

Le MEDEF Gironde, les Entrepreneurs Gironde et l'U2P Gironde resteront pleinement mobilisés aux côtés des collaborateurs, des artisans, des commerçants et des entreprises. Ils poursuivront leurs échanges avec les pouvoirs publics afin que des réponses rapides, concrètes et adaptées soient apportées à une situation qui appelle un engagement exceptionnel de l'État.

Contact Presse :

Cecile DESPONS - LES ENTREPRENEURS Gironde – 06.80.42.41.54

Arnaud FERRERO - U2P Gironde – 06.21.60.12.98

Mathilde LEFRAIS - MEDEF Gironde – 06.75.08.55.42